

RAPPORT D'ACTIVITES 2015

En 2015, 2 réunions du Conseil d'administration, 1 Forum et 1 Assemblée générale ont eu lieu.

L'année 2015 a été marquée par :

Entrevue avec la Ministre C. FREMAULT et son attaché de Cabinet S. VANWIJNSBERGHE.

Une délégation de BN a rencontré la Ministre le 13 janvier. Les points suivants ont été abordés :

- PRDD ;
- Plan Nature et désignation des sites Natura 2000 à EP.
- Demande de classement du Meylemeersch
- Demande de classement de La Plaine : prise d'acte a été notifiée.
- Recours Foresterie, Walckiers (Michel MOREELS rappelle la modification de la prescription 11 du PRAS qui est dangereux précédent pour toutes les zones vertes de haute valeur biologique). La technique du « saucissonnage » dans divers dossiers de demande de permis d'urbanisme (La Plaine, Solvay-Sport).
- Memorandum : maillage vert et bleu.
- BN dénonce le manque de dialogue/communication entre l'administration BE et les associations ;
- conservation des intérieurs d'îlots verts ;
- Avenir du CSBCN : fusion avec le Conseil de l'Environnement ;
- Agréation des asbl : l'ordonnance fixe des critères (plan quinquennal) ;
- Documentaire « Bruxelles Sauvage ».

Succès du documentaire « Bruxelles Sauvage » de Bernard CRUTZEN.

Le dossier de subvention de 15.000 € introduit par BN pour la diffusion de ce très beau documentaire a été clôturé en juillet. Tout récemment Bernard CRUTZEN nous a fait part que la version anglaise (Brussels the Wild Side) a été primée au Finow Film Festival (Allemagne) en remportant le prix du **Best Documentary**. La même version a reçu un "**Award of Merit**" à l'Accolade Film Competition en Californie. Le film a été sélectionné au "**Star Doc Film Festival**" de Los Angeles, dans les catégories : Best documentary, best urban documentary, best nature documentary.

La version française a séduit la **Télévision Suisse Romande**, qui le programmera en septembre 2016.

Selon le réalisateur, Bruxelles Sauvage aurait été le documentaire le plus vu en Belgique en 2015, avec 585 000 téléspectateurs sur la RTBF et 350 000 sur VTM sans compter le public des salles et les DVDs. Au total, on approche le million de vues. Près de **900 DVDs** et environ **400 livres** ont été distribués à ce jour, encore disponibles sur internet et en magasin.

Arrêtés de désignation des sites Natura 2000.

En avril, une enquête publique a eu lieu sur l'avant-projet d'arrêté de désignation des ZSC II (zones boisées – complexe Verrewinkel/Kinsendael). Cet arrêté a été adopté.

En octobre, une enquête publique a eu lieu sur l'avant-projet d'arrêté de désignation des ZSC III (sites de Jette/Ganshoren) et celle relative à la ZSC I (Forêt de Soignes et ses lisières) s'est clôturée début novembre.

Toutes les associations y compris BN se sont mobilisées pour réagir positivement et en insistant sur l'importance de pouvoir très rapidement adoptés ces arrêtés, notamment par rapport à l'adoption du PRDD.

Recours contre le permis délivré pour l'aménagement d'un terrain de rugby en gazon synthétique sur une friche au Plateau de la Foresterie.

Les nombreuses actions juridiques intentées dans ce dossier n'ont malheureusement pas abouti. Le Conseil d'Etat doit encore se prononcer sur le fond (vu le rapport négatif de l'auditeur à l'encontre de BN, le CA a décidé d'arrêter la procédure en mars 2016). Quant à la plainte judiciaire pour le non respect du permis d'environnement, elle est toujours pendante.

Par ailleurs, la plainte déposée par BN auprès de la Commission européenne relatif au non respect des directives « Habitat » et « Oiseaux » par la Région de Bruxelles Capitale, a peut-être eu pour effet qu'en avril, la Région de Bruxelles-Capitale a été « grondée » pour le retard pris dans la désignation des sites Natura 2000.

Sauver La Plaine.

BN a reçu le 26 mars 2015 la notification de l'arrêté relatif au non classement du site.

A la suite du dépôt de la plainte contre X avec constitution de partie civile, le promoteur Universalis Park a demandé à 3 administrateurs de BN et à Maître SAMBON de retirer cette plainte car elle suspend la poursuite de la délivrance des permis d'urbanisme. Le chantier est donc à l'arrêt. En outre, un nouveau permis d'urbanisme a été délivré au promoteur en juillet 2015 ; ce permis a fait l'objet d'un nouveau recours introduit par Maître SAMBON au nom de BN pour le compte du comité des étudiants de l'ULB. Les honoraires sont pris en charge par le comité des étudiants.

Prison de Haren – Collectif « Keelbeek Libre – Keelbeek Vrij »

BN a décidé de soutenir l'action du Collectif « Keelbeek Libre – Keelbeek Vrij » à Haren, pour entreprendre toute action juridique ou judiciaire nécessaire pour empêcher la destruction du site et de mandater Maître J. VAN YPERSELE pour introduire une requête en extrême urgence suite à l'abattage d'arbres alors que les permis n'étaient pas encore été délivrés. Toutefois, à la suite d'une erreur cartographique, il est apparu que les arbres abattus n'étaient pas dans le périmètre du futur projet de prison. BN a donc été déboutée. Par contre, la Ville de Bruxelles a rendu un avis défavorable au déplacement du sentier vicinal Keelbeek, rendu nécessaire pour la construction de la prison. En effet, la réglementation actuelle ne permet pas de déplacer un sentier vicinal. Dès lors, à ce jour, tout est suspendu.

Projet Droh lme sur le site de l'Hippodrome de Boitsfort

Plusieurs associations naturalistes, dont BN, ont été invitées par le promoteur du mégaprojet, en octobre, pour la présentation du projet de la Maison Forestière. A ce jour, BN a assisté à la présentation du projet global, en prenant acte. En effet, étant donné que le site est en zone Natura 2000 (lisière de la FdS), si nécessaire, BN introduira un recours auprès du CE. Nous attendons aussi de voir le futur PRDD. Pour rappel, ce promoteur a obtenu la gestion du site par concession pour 15 ans. Les riverains se sont mobilisés contre ce projet notamment par rapport aux gros problèmes de mobilité générés par ce projet de vaste complexe d'organisation d'événements et de spectacles. Derrière, le « Greenwashing », il y a une opération commerciale, et le tout soutenu par la Région, pour d'éventuelles retombées économiques.

Organisation du semaine Nature à Bruxelles

A la demande du Cabinet de la Ministre FREMAULT, BN devrait chapeauter l'organisation d'une semaine de la Nature. Au départ, elle devait avoir lieu en 2016 mais finalement est reportée en 2017.

Le projet fonctionnera sur le concept du FINN (Festival international Nature Namur) mais sans la présence de nombreux stands de sociétés commerciales et d'associations, excepté la présence d'un stand pour les associations membres de Bruxelles Nature. Il s'agira de projeter des films documentaires primés lors des éditions précédentes du FINN, dans des salles de cinéma de quartier ou de centres culturels (pas de grands complexes cinématographiques). Par ailleurs, des visites guidées dans les divers sites naturels, espaces verts, parcs, etc., seront proposées au public.

Bruxelles Nature sera coordinatrice grâce au budget sollicité pour l'engagement d'un travailleur mi-temps pendant 6 mois. Ce dernier serait chargé de contacter les responsables de salles, d'assurer la promotion avec le soutien effectif (expertise) du FINN.

Une demande de budget a été introduite début 2016.

Toutefois, l'organisation de cette semaine sera organisée pour autant que la convention « Walckiers » concertée entre la CEBE, l'administration de BE et le Cabinet, soit signée.

PRAS démographique.

A la suite des recours introduits par la CEBE, l'auditeur du CE a remis son rapport ; les arguments développés par la CEBE n'ont pas été retenus. Par contre, l'auditeur a argumenté sur d'autres points. Son contenu est donc mi-figue, mi-raisin. Un examen approfondi des arguments développés doit encore être fait.

Walckiers et la promenade verte.

La CEBE a introduit un recours contre ce permis pour l'aménagement de la PV, via Maître SAMBON. A ce jour, nous n'avons pas de nouvelles.

Meylemeersch.

Comme en 2014, la demande de classement du Meylemeersch est restée sans suite en 2015.

Demande de classement pour le parc « Solvay-sport » et projet Aspria.

Les recours introduits en 2012 au Conseil d'Etat en annulation de deux arrêtés du 29 mars 2012 du Gouvernement de la Région bruxelloise et de l'arrêté du 3 avril 2014 (inscription sur la liste de sauvegarde) sont toujours pendants.

Enquêtes publiques et commissions de concertation. BN a adressé des courriers pour les enquêtes publiques suivantes et en principe un administrateur ou un membre de BN a participé aux commissions de concertation :

- Projet Erasme Bordet à Anderlecht (janvier)
- Arrêtés de désignation ZSC II (avril)
- Projet de megaprisson à Haren (mai)
- Projet Erasmus European Business à Anderlecht (août)
- Arrêtés de désignation ZSC III (octobre) et ZSC I (novembre)

A noter que nous sommes régulièrement sollicités pour réagir auprès des autorités lors d'abattages d'arbres, notamment en dehors de la période autorisée par l'Ordonnance.

Fait à Bruxelles, le 25 avril 2016.